

” ó ‘ - ð û ã ã ß



Royaume du Maroc

La Contribution Nationale Volontaire du Maroc à la PLVH HQ ±XYUH GX 3ODQ 6WUDW Unies pour les Forêts

I. Introduction

L · pYDOXDWLRQ GHV SROLWLTXHV SXEOLTXHV cumulées confirment la complexité de gestion durable des ressources forestières et de la lutte contre la désertification et exigent la prise en compte de quatre SU p R F F X S D W de (i) la spécificité spatiale, (ii) la solidarité VRFLDOH LLL OD VROLDGULWp LQWHUJpQpL & H W W H D S S U R F K H F R Q V W L W X H O H Y H X U G locaux, pour assoir un modèle de développement durable, intégrant les objectifs GH F U R L V V D Q F H p F R Q R P L T X H G · p T X è t p e R F Æ D

p W p P L V H H Q S O D F H (O O H V · L Q V F U L W G D Q V aspects liés aux forêts vise à contribuer au programme de développement durable 2015-2030, et aux accords internationaux (Accord de Paris, Objectifs G · \$ L F . K L «

L H V H I I R U W V F R Q V H Q W L V G D Q V O H F D G U H G H précédé durant la période 2005-2014 ont permis de

- 6 p F X U L V H U O · D V V L H W W H I R Q F L q U H G X G R P D 98% de la superficie totale dudit domaine forestier qui se trouve ainsi totalement protégé et sécurisés

- Multiplier le rythme de reboisement et de régénération est passé de 18000 ha/an avant 2005 à plus de 40.000 ha/an durant la période 2005-2016. Selon les données de la FAO, le Maroc a perdu à peu près 1 % du couvert forestier entre 1990 et 2000, et a gagné 2 % entre 2000 et 2010, soit un gain total de 3%. Cela représente environ un solde positif de 300.000 hectares, et confirme ainsi sa position parmi les 20 pays du monde qui ont pu accroître le couvert forestier depuis 1990
- Réduire de façon substantielle le volume des incendies forestiers, passé de 50 Mm³/an durant la période 1990-2000 à 28 Mm³/an pour la période 2000-2012;
- Réduire de 25% la superficie moyenne brûlée par incendie en dépit de l'augmentation de la superficie couverte par les aires protégées à l'échelle nationale
- Augmenter significativement la superficie couverte par les aires protégées à l'échelle nationale

II. Contribution Nationale Volontaire

Aussi, et afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable mondiaux relatifs aux forêts tenus dans le plan stratégique du Maroc, sa contribution nationale volontaire requise présente comme suit

2. Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et aux

2 E M H F W L I G : H R G W R B E S la avantages économiques, sociaux et
écologiques dérivés des forêts, y compris l'amélioration des moyens de